

**Décision concernant la septième question à l'ordre du jour:
Rapport de la réunion de la Commission tripartite maritime
ad hoc chargée de l'amendement de la convention (n° 185)
sur les pièces d'identité des gens de mer (révisée), 2003
(Genève, 10-12 février 2016)**

Le Conseil d'administration:

a) a demandé au Directeur général de rester saisi de la question de la facilitation de l'accès à terre et du transit des gens de mer;

b) a décidé de soumettre les propositions d'amendements et les résolutions adoptées par la Commission tripartite maritime ad hoc à la 105e session (juin 2016) de la Conférence internationale du Travail.

(Document GB.326/LILS/7, paragraphe 7.)